

## Décharge de responsabilité - Stages de l'OMS



L'Office Municipal des Sports (O.M.S) de Salon de Provence est une association loi 1901 déclarée sous le n° W131010748.

Le père, la mère ou le tuteur légal de l'enfant pour lequel l'inscription aux stages de l'OMS a été effectuée en ligne sur le site de l'OMS décharge par la présente lettre, les organisateurs de toute responsabilité lors des activités, déplacements organisés dans le cadre de ce stage.

Il / elle renonce à faire valoir toute revendication de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de la participation de l'enfant inscrit en ligne sur le site de l'OMS.

Il / elle accepte que l'enfant soit sécurisé, lors de l'activité vélo, par des accessoires (casques) prêtés par l'OMS.

Il / elle certifie qu'il est assuré(e) au titre de sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que son enfant pourrait leur causer au cours de la pratique des activités du stage organisé par l'OMS.

Il / elle se porte également garant financièrement en cas de dégradation volontaire que son enfant pourrait occasionner durant le stage.

Il / elle autorise son enfant à se rendre sous sa propre responsabilité sur le lieu du stage.